Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260211-DB072026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 11 février 2026

Date de convocation : 4 février 2026
Date d'affichage : 4 février 2026

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le onze février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.

Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – Mme Morgane THIEUX LAVAUR - M. Christian NAUDIN –- Mme Elisabeth PUILLANDRE - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT – Mme Delphine NEDELEC - Mme Ludivine LEMARCHAND - M. Benoît QUEFFEULOU - Mme Antinéa FAMEL - M. Hubert COZ

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Manuéline HARRIVEL (procuration à Mme NEDELEC), Mme Sylvia GUELOU (procuration à Mme LEMARCHAND), Mme Jocelyne LE MAGOAROU (procuration à M. COZ)

Absente : Mme Annaig ETIENNE

Secrétaire de séance : M. Pierre NORMANT

DELIBERATION 07/2026
PROGRAMME D'ELAGAGE – ANNEE 2026

Certains arbres présentent un développement nécessitant des opérations d'élagage pour des raisons de sécurité, de salubrité et de préservation du cadre paysager. À ce titre, un programme d'élagage est mis en œuvre chaque année sur la commune.

Il est dans l'intérêt de la collectivité de confier ces prestations à des entreprises spécialisées dans la taille d'arbres, garantissant la sécurité, le respect des règles de l'art et de la réglementation environnementale en vigueur.

Le programme des tailles pour cette année concerne plusieurs secteurs de la commune.

Trois entreprises ont été consultées pour ces travaux. Seule Accr 'O' Arbres (SAINT-AGATHON) a répondu pour un montant de 31 500 € TTC.

Entendu l'exposé de Mme Thieux Lavaur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M. Coz)

RETIENT l'entreprise Accr 'O' Arbres pour les travaux d'élagage pour un montant de 31 500 € TTC.

AUTORISE Mme la Maire à signer le devis correspondant

Pour extrait conforme,
La Maire,